



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-683

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-11-03-00013 - Arrêté portant délégation de signature [??] en matière de contentieux et de gracieux fiscal (5 pages)

Page 3

75-2025-11-05-00015 - Arrêté portant Délégation de signature pour la [??] Trésorerie Paris Amendes 1ère division (2 pages)

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

75-2025-11-06-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture [??] et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour PARIS, [??] (2 pages)

Page 12

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-03-00013

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

PARIS 5E-13E

101 RUE DE TOLBIAC

75630 PARIS CEDEX 13



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Olivier BINET, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des entreprises du 5ème-13ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame JUPITER Nalini Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises du 5ème-13ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sandrine BONIN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Charlotte CAMBIUM	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Martine QUILAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M Rafael PINTO	Inspecteur des finances Publiques	15 000 €	15 000 €
M Fabrice TIEFIN	Inspecteur des finances Publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Françoise ALIDOR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jonathan AMRAM	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Yesim ATAY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Jocelyne BASTARDIE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas BAUM	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Bibiane BENDOLEBA	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Linda COSNUAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gabriel FORGUES	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Cyril FIBLEUIL	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Philippe GIDOIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Emilie HERISSÉ	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Maxime ISSANCHOU	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Céline JAUSSIOMME	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jessy JEAN-JACQUES BIRBA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas KERVEGANT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie MAUREAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Pascal MESSERIAN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Germaine MILIA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Mickaël RODRIGUEZ	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence ROZENBAUM-EMSALEM	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurent SIGER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Lise VIVIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Stephane WATIEAUX	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Guanjing WU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Romain BENCHETRIT	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M.Daniel DIAZ HERRERA	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Fedora DI FAZIO	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Nadia HUGUIN	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Nadia JACQUINOT	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Sorensa LATCHOUMY	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Alain LOJOU	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Sévim POTTIER-SAHIN	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Marie-France NDOTI	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Sophie KOZOLE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Cécile SAINTE CATHERINE	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Faustino SCALISI	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 3/11/2025

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises, du 5ème-13ème ardt

Signé

Olivier BINET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-05-00015

Arrêté portant Délégation de signature pour la
Trésorerie Paris Amendes 1ère division

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable public, Bachir CHIKHI, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux cadres A et B en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1ère division :

- M. Patrice BRAYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du comptable;
- M. Thomas FABRE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable (à compter du 01/12/2025);
- M. David LE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Olivier VALLEE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Samuel BACHELARD, Contrôleur des finances publiques ;
- Mme Célia CANIQUITTE, Contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Muriel HILBERT, Contrôleuse des finances publiques ;

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice,
- 5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau ci-dessous :

NOMS	Prénoms	Grade
AGOLI-ABGO	Woude	B
AOUIDAT	Lotfi	B
BACHELARD	Samuel	B
CANIQUITE	Célia	B
COULIBALY	Khoulle	B
CUZIN	Romain	B
GRIMAULT	Sébastien	B
HILBERT	Muriel	B
LACHEHEB	Anis	B
LAIMY	Yacine	B
MOHAMED SOILIH	Bouhaira	B
NDOSSI	Stasia Astrid	B
POTOT	Frédéric	B
SAIDI	Said	B
SIMON	Stéphane	B
TANDIAN	Fatoumata	B
YANDIBENE	Cedric-Durell	B
AREZKI	Farida	C
BADJI	Binta	C
COULIBALY	Dielika	C
GUISSE	Fatou	C
MALTE	Marie Gladys	C
MUSIAL	Guillaume	C
NERET	Marie	C
OUMOURI M'MILANI	Ramla	C
SERRANO	Frédéric	C
SIMON	Alexandre	C
ZOUTNIA	Safia	C

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il annule et remplace le précédent arrêté publié le 16/10/2025 au recueil des actes administratifs spécial n°7562025-636.

À Paris, le 05/11/2025

Le comptable de la Trésorerie Paris amendes 1ère Division

Signé

Bachir CHIKHI

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

75-2025-11-06-00005

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Mylène TESTUT-NEVES, Directrice
régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière
administrative pour PARIS,



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour PARIS,

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Mme Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1er septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n°75-2024-08-21-00004 du 21 août 2024, portant délégation de signature à Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour le département de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral n°75-2024-08-21-00004 du 21 août 2024 susvisé est exercée par :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Mme Emilie CAVAILLES, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Anne-Laure LAVAL, adjointe à la cheffe de service,

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

- Mme Claire FUENTES, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Clara GOSSAERT, adjointe à la cheffe de service,
- M. Arnaud CHATRY, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Mohammed ROUINA, adjoint au chef de service.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 4 : L'arrêté n° 75-2025-05-12-00009 du 12 mai 2025 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 06 novembre 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

SIGNE

Mylène TESTUT-NEVES